

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue en vidéoconférence, le **lundi 14 février 2022 à 19 h**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :**

Monsieur Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	Poste 2
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	Poste 4
Madame Roxanne Jeanson Bélisle	Conseillère	Poste 6

Est absent, monsieur Pierre Raïche, conseiller au poste 5.

Sont également présentes mesdames Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière qui agit également comme secrétaire d'assemblée et Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf siège en séance ordinaire lundi 14 février 2022 par visioconférence Zoom.

Sont présents à cette visioconférence :

Daniel Guindon, conseiller au poste 1  
Pierre Métras, conseiller au poste 2  
Christian Gamache, conseiller au poste 3  
Jacques de Foy, conseiller au poste 4  
Roxanne Jeanson Bélisle, conseiller au poste 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia.

Assistent également à la séance, par visioconférence : madame Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

CONSIDÉRANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-039, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence « Zoom »;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Christian Gamache appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence « Zoom ». Il est 19 h.

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****Résolution n° 025-02-2022****LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy appuyé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

En modifiant le libellé des points suivants :

04.01 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2022 pour 17 janvier 2022  
05.02 Registre des salaires du 2 janvier au 5 février 2022 pour du 2 au 29 janvier 2022

et

en ajoutant le point suivant :

11.03 Offre d'emploi inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur - Remplacement d'un congé de maladie

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03. POINTS D'INFORMATION DU MAIRE

04. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):

04.01 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2022

04.02 Procès-verbal de la séance extraordinaire de présentation et d'adoption du Budget 2022

05. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

05.01 Registre des comptes à payer au 31 janvier 2022

05.02 Registre des salaires du 2 janvier au 5 février 2022

05.03 Rapport de la greffière-trésorière et directrice générale – délégation de compétence

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**

- 05.04 Listes des donateurs et rapports de dépenses des candidats à l'élection générale du 7 novembre 2021  
 05.05 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales  
 05.06 Appui à la pétition E-3699 concernant la couverture cellulaire  
 05.07 Octroi d'aides financières – Année 2022

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

06.01

07. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

07.01 Achat de glissières de béton

08. HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 Entériner – Octroi d'un mandat à AJ Environnement

09. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

09.01

10. LOISIRS ET CULTURE

10.01 Dépôt d'une demande d'aide financière – Association canadienne des parcs et des loisirs (APCL)

10.02 Retrait de la Municipalité de l'offre d'aide financière de Tourisme Laurentides

10.03 Octroi d'une aide financière au Club des loisirs de Lac-du-Cerf

11. RESSOURCES HUMAINES

11.01 Fin de la période de probation – Directrice générale et greffière-trésorière

11.02 Appel de candidatures – Emploi d'été Canada

12. LACS ET ENVIRONNEMENT13. AVIS DE MOTION

13.01 Avis de motion – Projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

14. RÈGLEMENTS

14.01 Adoption du règlement 378-2022 décrétant les taux de taxes, de tarification et de compensation pour l'exercice financier 2022

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX****Résolution n° 026-02-2022****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2022**

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2022.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

### Résolution n° 027-02-2022

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE PRÉSENTATION ET D'ADOPTION DU BUDGET 2022

Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon appuyé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire de présentation et d'adoption du budget 2022.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Résolution n° 028-02-2022

#### REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2022

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache appuyé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 JANVIER 2022			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
P2100613		P2100613	763,38 \$
M2100614	À	M2100620	7 036,29 \$
C2100621	À	C2100629	10 364,10 \$
L2100630	À	L2100632	16 844,80 \$
P2100633	À	P2100649	14 921,02 \$
<b>TOTAL</b>			<b>49 929,59 \$</b>

**ADOPTÉE**

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 février 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

### Résolution n° 029-02-2022

#### REGISTRE DES SALAIRES DU 2 AU 29 JANVIER 2022

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement du registre des chèques salaires pour la période du 2 au 29 janvier 2022, totalisant 43 366.64\$ représentant les chèques portant les numéros D22000012 à D2200046.

**ADOPTÉE**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 février 2022.

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

### Résolution n° 030-02-2022

#### RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et greffière-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2022			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB2200012	À	ENB2200028	3 456,28 \$
<b>TOTAL</b>			<b>3 456,28 \$</b>

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 février 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

### Résolution n° 031-02-2022

#### LISTES DES DONATEURS ET RAPPORTS DE DÉPENSES DES CANDIDATS À L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités* qui stipule que :

Le trésorier doit déposer devant le conseil la liste et le rapport transmis en vertu de l'article 513.1 ou la déclaration transmise en vertu de l'article 513.1.0.1.

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle appuyé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt les listes des donateurs et rapports de dépenses des candidats à l'élection générale du 7 novembre 2021.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### Résolution n° 032-02-2022

#### DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 14 février 2022 pour les années 2021 et antérieures laquelle sera transmise à une firme d'avocats pour un rappel final, à l'issue duquel la firme procédera à la vente de leur propriété pour non-paiement de taxes.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### Résolution n° 033-02-2022

#### APPUI À LA PÉTITION E-3699 CONCERNANT LA COUVERTURE CELLULAIRE

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy appuyé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité appuie l'initiative de certains citoyens de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus concernant l'importance d'avoir une couverture cellulaire de qualité sur tout le territoire en invitant ses citoyens à signer la pétition E-3699 mise en ligne sur le site de la Chambres des communes.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

**Résolution n° 034-02-2022****OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES – ANNÉE 2022**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser l'octroi des aides suivantes tel que voté au budget 2022 :

<b>DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRES OBNL - DIVERS</b>	
<b>Organisme</b>	<b>Approuvé conseil</b>
EPSJ - BOURSE D'ÉTUDES	250,00 \$
FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE MONT-LAURIER	500,00 \$
ABATTOIR FERME-NEUVE	2 000,00 \$
REGROUPEMENT ARTISTES ET ARTISANS LDC	375,00 \$
ALBATROS MONT-LAURIER (accompagnement fin de vie)	200,00 \$
CAB	350,00 \$
MAISON LYSE BEAUCHAMP	500,00 \$
LA MANNE DU JOUR	250,00 \$
	<b>4 425,00 \$</b>

**ADOPTÉE****CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 février 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 035-02-2022****ÉTAT DES RÉSULTATS ET RAPPORTS STATISTIQUES – SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle appuyé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver l'état des résultats et les rapports statistiques pour l'année 2021 du *Programme de subvention au transport adapté – volet souple* joint à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

\*\*\*\*\*

### TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

\*\*\*\*\*

### HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 036-02-2022

#### ENTÉRINER – OCTROI D'UN MANDAT À AJ ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon appuyé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels : Plan de restauration et demande d'autorisation ministérielle (MFFP) pour le retrait des sédiments de la baie Valiquette de la firme de consultants en biologie A.J. Environnement au montant de 6 200.00 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 février 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

### URBANISME

\*\*\*\*\*

### LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 037-02-2022

#### DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS ET DES LOISIRS (APCL)

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Sophie Dionne, directrice générale ou madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe à déposer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, une demande d'aide financière à l'Association canadienne des parcs et des loisirs dans le cadre de l'*Expérience Emploi jeunesse* pour un poste de préposé(e) à l'accueil du parc La Biche.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*



**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf****Résolution n° 038-02-2022****RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE L'OFFRE D'AIDE FINANCIÈRE DE TOURISME LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT l'offre d'aide financière de 20 000 \$ par Tourisme Laurentides;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de réévaluer l'avenir du projet de développement touristique du parc La Biche tel qu'il avait été initialement présenté;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau projet sera ultérieurement déposé à la suite d'une consultation publique lors de laquelle les citoyens seront invités à se prononcer sur différentes propositions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle appuyé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lac-du-Cerf se désiste de l'offre financière de 20 000 \$ de Tourisme Laurentides et dépose un nouveau projet de développement touristique du parc La Biche à la suite de la consultation publique.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 039-02-2022****OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DES LOISIRS DE LAC-DU-CERF**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par le Club des loisirs de Lac-du-Cerf pour le soutien de leurs activités 2022;

CONSIDÉRANT les diverses activités proposées par l'organisme pour les citoyens de Lac-du-Cerf et le besoin de ressources financières, humaines et matérielles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques De Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à soutenir financièrement les activités du Club des loisirs de Lac-du-Cerf à raison de 2 000 \$ pour l'année 2022, et ce, sur présentation d'une reddition de comptes.

Il est de plus résolu que la municipalité de Lac-du-Cerf fournisse un soutien ponctuel à l'organisme dans la réalisation de leurs projets.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RESSOURCES HUMAINES****Résolution n° 040-02-2022****FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT la fin de la période de probation de la directrice générale et greffière-trésorière en date du 26 janvier 2022;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Gamache appuyé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Sophie Dionne soit confirmée à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### **Résolution n° 041-02-2022**

#### **APPEL DE CANDIDATURES – EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lac-du-Cerf procède à un appel de candidatures pour les postes proposés dans le cadre du programme *Emploi d'été Canada*, soit ; deux postes de journalier aux Travaux publics et un(e) aide à l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### **Résolution n° 042-02-2022**

#### **OFFRE D'EMPLOI INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET CHAUFFEUR-OPÉRATEUR REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MALADIE**

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle appuyé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lac-du-Cerf procède à l'affichage de l'offre d'emploi de l'inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur en remplacement d'un congé de maladie.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### **LACS ET ENVIRONNEMENT**

\*\*\*\*\*

### **AVIS DE MOTION**

#### **Résolution n° 043-02-2022**

#### **AVIS DE MOTION – PROJET DE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Pierre Métras qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le premier projet de règlement numéro 379-2022 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Lac-du-Cerf.

Ce projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil révisé qui soit conforme aux exigences de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), qui stipule que toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale,

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Ce code énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de conduite qui doivent guider les membres du conseil. Les valeurs et les règles énoncées dans ce code concernent, notamment : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, la civilité et le respect envers les autres membres, les employés et les citoyens, la loyauté, la recherche de l'équité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil, les conflits d'intérêts, l'utilisation des ressources de la Municipalité, l'utilisation ou communication de renseignements confidentiels, l'après-mandat, l'abus de confiance et malversation ainsi que les sanctions que peut entraîner tout manquement à l'une ou l'autre de ses règles.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance extraordinaire du conseil du 22 février 2022 à 18 h à l'hôtel de ville de Lac-du-Cerf situé au 19, chemin de l'Église.

Il est également disponible pour consultation au bureau municipal situé au 19, chemin de l'Église, du lundi au vendredi de 13 h à 16 h.

Une copie du premier projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### RÈGLEMENTS

#### Résolution n° 044-02-2022

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 378-2022 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, DE TARIFICATION ET DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

ATTENDU qu'en vertu du Code municipal et de la Loi sur la fiscalité municipale, la Municipalité de Lac-du-Cerf a le droit d'imposer et de prélever des taxes, tarifs, compensations, cotisations et autres ;

ATTENDU que le conseil municipal doit décréter l'imposition de toutes les taxes et compensations par un règlement, de même que les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2022 ;

ATTENDU qu'un projet a été présenté lors de la séance extraordinaire sur le budget tenue le 31 janvier 2022 (résolution 023-01-2022) et que des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public sur le site Internet ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à cet effet à la séance extraordinaire tenue le 31 janvier 2022 par le conseiller Christian Gamache ;

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu une copie du règlement dans les délais requis et qu'ils déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU que le conseil se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, et qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la Municipalité ;

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf adopte le règlement 378-2022 décrétant les taux de taxes, de tarification et de compensation pour l'exercice financier 2022.

Une copie du présent règlement est jointe à la résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Résolution n° 045-02-2022**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 21

**ADOPTÉE**

Nicolas Pentassuglia  
Maire

Sophie Dionne  
directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Nicolas Pentassuglia, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

Nicolas Pentassuglia  
Maire